



**COMITÉ TECHNIQUE
DE REVUE DES TITRES
ET CONVENTIONS MINIERES**

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

.....
Travail – Justice – Solidarité

Conakry, le 12 décembre 2013

N° 068 /CTRTCM/2013

Le Président

A

Objet : Audition de VBG du 16 décembre 2013

Monsieur le Président- Directeur Général
VBG – VALE BSGR GUINÉE
Cité Chemin de Fer – Immeuble Pita – 5^{ème} étage
Conakry – République de Guinée

Monsieur le Président,

Comme le Comité Technique de Revue des Titres et conventions minières (« CTRTCM ») vous l'a indiqué, il procédera à votre audition le 16 décembre prochain à Conakry dans le cadre de la procédure de revue des titres et des conventions minières.

Je vous précise, par la présente, les modalités pratiques de cette audition.

L'audition est organisée, à partir de 13h30, dans les locaux du Ministère d'Etat chargé de l'Économie et des Finances dont l'adresse est : Boulevard du Commerce, Boulbinet, Kaloum, Conakry (à côté de la Primature). Un représentant du CTRTCM vous attendra donc à partir de 13h15 à l'entrée des officiels, pour vous conduire à la salle d'audition située au 3^{ème} étage du bâtiment.

L'audition se déroulera de la manière suivante :

- Quand je vous aurai donné la parole, vous disposerez, comme précédemment annoncé, d'une heure et trente minutes pour présenter vos observations au CTRTCM.
- Nous comprenons que votre présentation sera seulement orale, qu'elle aura lieu en français et qu'aucun document ne sera projeté. Aucun représentant de BSGR n'étant présent à l'audition, aucun service d'interprétation n'est prévu lors de l'audition.
- À l'issue de votre présentation, je prononcerai une suspension de la séance pour une durée minimale de trente minutes. Je vous demanderai, à cette occasion, de bien vouloir rester dans les locaux du Ministère, un espace étant prévu pour que vous puissiez vous installer avec vos conseils juridiques au cours de cette suspension.
- À la reprise de l'audition, le CTRTCM vous posera des questions suscitées par les différents échanges avec VBG lors de la procédure écrite ou par vos observations orales formulées lors de l'audition.

- Lorsque le CTRTCM s'estimera suffisamment informé sur les faits dont il est question, je prononcerai la clôture de la séance d'audition.

Je vous rappelle, de nouveau, que l'audition n'est pas publique. En conséquence, le contenu des échanges entre le CTRTCM et VBG ne peut être communiqué à des tiers.

Enfin, conformément au Règlement de Procédure, le CTRTCM vous fera parvenir, d'ici le 1^{er} janvier 2014, une copie de l'enregistrement de l'audition. Vous pourrez alors adresser au Comité Technique des observations écrites sur ce document dans un délai d'une semaine.

Vous pouvez naturellement contacter le CTRTCM pour toute question pratique relative au déroulement de l'audition.

Je souhaite que vous contribuez pleinement au bon déroulement de l'audition et je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.



Nava TOURÉ

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect.

Monsieur le Président

